

Conditionnement, indépendance

Lois de variables aléatoires discrètes

Compléments

III Loi d'une variable aléatoire discrète

III.1 Loi d'une variable aléatoire discrète

- Thm** • Variables aléatoires discrètes ayant même loi
 Soit X et Y deux variables aléatoires discrètes, à valeurs dans un même ensemble E . Sont équivalentes :
- 1) Les variables X et Y définissent la même loi, c.à.d. $P_X = P_Y$;
 - 2) Il existe un ensemble au plus dénombrable $V \subset E$ tel que :

$$\begin{cases} X(\Omega) \subset V, & Y(\Omega) \subset V \\ \forall k \in V : & P(X = k) = P(Y = k) \end{cases}$$

- 3) Pour toute partie $A \subset E$:

$$P(X \in A) = P(Y \in A).$$

Quand c'est le cas, on dira que X et Y ont même loi (de probabilité), et on écrira : $X \sim Y$.

Démo. \Leftrightarrow Introduisons Ω_X (resp. Ω_Y) l'ensemble des valeurs prises par X (resp. par Y) avec probabilité non nulle :

$$\Omega_X := \{k \in E / P(X = k) \neq 0\} \quad \text{et} \quad \Omega_Y := \{k \in E / P(Y = k) \neq 0\}.$$

Remarquons que $\Omega_X \subset X(\Omega)$: par contraposition, si $k \notin X(\Omega)$, alors $[X = k] = \emptyset$, donc $P(X = k) = 0$, d'où $k \notin \Omega_X$.

Comme X est une variable *discrète*, $X(\Omega)$ est un ensemble au plus dénombrable. Ω_X , qui en est une partie, est lui aussi un ensemble au plus dénombrable. Bien sûr, il en va de même pour $Y(\Omega)$.

- [1 \Rightarrow 2] Supposons que $P_X = P_Y$.
 Cela signifie que $\Omega_X = \Omega_Y$ et que $P(X \in A) = P(Y \in A)$ pour toute partie A de Ω_X . Prenons $V := X(\Omega) \cup Y(\Omega)$. Cet ensemble contient $X(\Omega)$ et $Y(\Omega)$. Puisque X et Y sont discrètes, il est au plus dénombrable (en tant que réunion de 2 ensembles au plus dénombrables).
 En outre, pour $k \in V$ quelconque :

* Si $k \in \Omega_X$, alors $\{k\}$ est une partie de Ω_X , et :

$$P(X = k) = P(X \in \{k\}) \stackrel{P_X = P_Y}{=} P(Y \in \{k\}) = P(Y = k).$$

* Si $k \notin \Omega_X = \Omega_Y$, alors $P(X = k) = 0 = P(Y = k)$.

On a prouvé : $\forall k \in V : P(X = k) = P(Y = k)$.

- [2 \Rightarrow 3] Prenons une partie V comme dans le point 2, et A une partie de E . Remarquons pour commencer que $[X \in A] = [X \in A \cap V]$:
 * $[X \in A \cap V] \subset [X \in A]$ est immédiat ;
 * Supposons que $\omega \in [X \in A]$; alors $X(\omega) \in A$; mais $X(\omega) \in X(\Omega)$ et comme $X(\Omega) \subset V$, $X(\omega) \in V$ également, et ainsi $X(\omega) \in A \cap V$: on a prouvé que $[X \in A] \subset [X \in A \cap V]$.
 Évidemment, on a de même $[Y \in A] = [Y \in A \cap V]$.
 Puisque V est au plus dénombrable, $A \cap V$ l'est aussi. La σ -additivité permet d'obtenir l'égalité souhaitée :

$$\begin{aligned} P(X \in A) &= P(X \in A \cap V) = P\left(\bigsqcup_{k \in A \cap V} [X = k]\right) = \sum_{k \in A \cap V} P(X = k) \\ &= \sum_{k \in A \cap V} P(Y = k) = P\left(\bigsqcup_{k \in A \cap V} [Y = k]\right) = P(Y \in A \cap V) = P(Y \in A). \end{aligned}$$

- [3 \Rightarrow 1] Supposons que, pour toute partie $A \subset E$, $P(X \in A) = P(Y \in A)$. Montrons que $P_X = P_Y$:
 * Montrons que $\Omega_X = \Omega_Y$. Pour $k \in E$ quelconque :

$$k \in \Omega_X \iff P(X = k) \neq 0 \iff P(X \in \{k\}) \neq 0$$

$$\iff P(Y \in \{k\}) \neq 0 \iff P(Y = k) \neq 0 \iff k \in \Omega_Y.$$
 * Pour toute partie A de Ω_X , puisque A est a fortiori une partie de E :

$$P(X \in A) = P(Y \in B).$$

Méth. • Description d'une loi par une fonction de probabilité

Soit X une variable aléatoire discrète, à valeurs dans E . Pour décrire la loi de X , il suffit de donner :

- 1) un ensemble au plus dénombrable V tel que $X(\Omega) \subset V$;
- 2) la valeur des probabilités $p_k = P(X = k)$ pour tout $k \in V$.

En effet, on a dans ce cas :

$$\forall A \subset E : P(X \in A) = \sum_{k \in A \cap V} p_k.$$

Démo. \Leftrightarrow Comme dans la preuve précédente : $[X \in A] = [X \in A \cap V] = \bigsqcup_{k \in A \cap V} [X = k]$
 donc par σ -additivité : $P(X \in A) = \sum_{k \in A \cap V} P(X = k) = \sum_{k \in A \cap V} p_k$.

Propr.

• Conservation de la loi par application d'une fonction

Soit X et Y deux variables aléatoires discrètes à valeurs dans E ,

V un ensemble contenant $X(\Omega)$ et $Y(\Omega)$, contenu dans E ,

$f : V \rightarrow F$ une application. Alors :

1) $f(X)$ et $f(Y)$ sont des variables aléatoires discrètes ;

2) $X \sim Y \implies f(X) \sim f(Y)$.

Démo. \Leftrightarrow 1) Montrons que l'application $f(X) : \omega \in \Omega \mapsto f(X(\omega)) \in F$ est une variable aléatoire discrète.

* Cette application est bien définie : pour tout $\omega \in \Omega$, $X(\omega) \in X(\Omega) \subset V$ donc $f(X(\omega))$ existe et appartient à F .

* L'ensemble $(f(X))(\Omega)$ est la réunion des singletons $\{f(k)\}$ pour $k \in X(\Omega)$. Comme $X(\Omega)$ est au plus dénombrable (X est une v.a.d.), c'est la réunion d'une famille au plus dénombrable d'ensembles finis : cet ensemble est au plus dénombrable.

* Rappelons que si B est une partie de F , $f^{-1}(B)$ désigne l'image réciproque de B par f , c'est-à-dire l'ensemble des antécédents des éléments de B par f . C'est une partie de V , donc de E .

Prenons $\ell \in (f(X))(\Omega)$. Alors :

$$\begin{aligned} [f(X) = \ell] &= \{\omega \in \Omega \mid f(X(\omega)) = \ell\} \\ &= \{\omega \in \Omega \mid X(\omega) \in f^{-1}(\{\ell\})\} \\ &= [X \in f^{-1}(\{\ell\})]. \end{aligned}$$

Puisque $f^{-1}(\{\ell\})$ est une partie de E et que X est une v.a.d., cet ensemble est bien un événement.

2) Supposons que X et Y ont même loi, et montrons que $f(X)$ et $f(Y)$ également. Posons $V' := (f(X))(\Omega) \cup (f(Y))(\Omega)$, ensemble au plus dénombrable contenant les univers-image de $f(X)$ et de $f(Y)$. Prenons $\ell \in V'$. Alors :

$$\mathbb{P}(f(X) = \ell) = \mathbb{P}(X \in f^{-1}(\{\ell\})) \underset{X \sim Y}{=} \mathbb{P}(Y \in f^{-1}(\{\ell\})) = \mathbb{P}(f(Y) = \ell) ;$$

cela prouve que $f(X) \sim f(Y)$.